



Le **CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION 33** de la **F.N.M.N.S.- U.S.G.R.D.** vous propose une session de formation :

DU MARDI 18 AU VENDREDI 21 MAI 2021

de : **8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00,**

où : **138 ROUTE DE LEOGNAN -33140- VILLENAVE D'ORNON** (à côté du collège de Chambéry)

Et le Tarif est de : **750€ de frais pédagogiques**

Le **règlement** s'effectuera :

- Soit, par **chèque** à l'ordre de l'*U.S.G.R.D.*,
- Soit, par **bon de commande** (à l'ordre de l'*U.S.G.R.D.*), si les frais du stage sont pris en charge par votre employeur.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 16 stagiaires. Toutefois, l'*U.S.G.R.D.* se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 5 stagiaires n'était pas atteint.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Monsieur Freddy SALLAN au 06.16.11.75.93

Ou

Secrétariat au 06.27.59.06.88

Si cette formation vous intéresse

MERCI de remplir le dossier d'inscription ci-dessous au plus vite, et de le renvoyer l'adresse ci-contre.

C.D.F.33 / U.S.G.R.D.

138 route de Léognan
33140 Villenave d'Ornon

e-mail : usgrd.asso@gmail.com

www.centreformationaquitaine-fmns.fr

MERCI de joindre **IMPERATIVEMENT à votre dossier les photocopies du (es)**

- Diplôme PIC.F. + PAE F PSC,
- S.S.T. initial,
- Attestation d'acquisition des bases en prévention des risques professionnels en auto formation
- La dernière formation continue de formateur P.S.C.,

Formation passerelle formateur PSC vers formateur SST



Au sein de son entreprise ou d'un organisme de formation, le formateur en sauvetage secourisme du travail (SST) forme des salariés au SST. Cette formation de formateur est aujourd'hui essentiellement dispensée par des organismes de formation habilités par le réseau Assurance maladie-Risques professionnels / INRS.

La formation allégée « passerelle formateur PSC vers Formateur SST permet aux personnes titulaires de la PAEFPS (Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur PSC) et du SST d'acquies les compétences leur permettant d'encadrer des formations SST.

Cadre réglementaire

Cette formation est encadré par l'INRS (Institut National de Recherche en Sécurité) et son document de référence et de recommandations.

Contenu de la formation

Le contenu de la formation est conforme au document de référence INRS

- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou la profession et définir le rôle du SST et le cadre juridique de son intervention
- Connaître l'entreprise, son organisation des secours et ses risques
- Les aides pédagogiques spécifiques au SST
- Les stratégies pédagogiques spécifiques pour l'enseignement du SST
- La conception des situations d'accidents simulés liés aux risques inhérents aux métiers et aux branches professionnelles
- L'évaluation des sauveteurs secouristes du travail
- Les aspects réglementaires et administratifs de la formation SST

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directs, interactifs), travaux de groupe (fiches de tâches) et pratiques (mises en situations pédagogiques).

Évaluation

La formation comporte une évaluation continue.

Elle est clôturée par un test d'aptitude pédagogique. Celui-ci est réalisé par le formateur de formateurs SST qui a assuré la formation et un autre formateur de formateurs SST. Dans le cas d'une évaluation favorable, le stagiaire obtiendra son certificat d'aptitude pédagogique à la formation des SST, valable 36 mois. Un représentant de l'INRS peut assister à tout ou partie de la formation.



Durée:

- 26 heures réparties en 4 journées

Lieux:

- Locaux du cd33 à Villenave d'Ornon

Objectifs:

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail
- Gérer administrativement et pédagogiquement une formation SST ou MAC SST

Modalités:

- Prérequis:

Être titulaire du SST et à jour de son MAC SST

Avoir suivi avec succès l'autoformation «Acquies les bases en prévention des risques professionnels» n°01001, en ligne sur le site de l'INRS www.eformation-inrs.fr ; formation gratuite, et donnant lieu à la délivrance d'une attestation de formation dématérialisée (document PDF)

- 5 à 10 participants.

Contact

- usgrd.asso@gmail.com

- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Tarif : 750€ / participants

MAC SST

BULLETIN D'INSCRIPTION

Civilité Madame Mademoiselle Monsieur

NOM & PRENOM

Nom de jeune fille _____

(veuillez renseigner votre nom de jeune fille pour la femme mariée)

Sexe

Féminin Masculin

Date de naissance _____

Lieu & Département de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

(merci de remplir le champs lisiblement)

DATE DU STAGE :

DU MARDI 18 AU VENDREDI 21 MAI 2021

Ce « BULLETIN D'INSCRIPTION » est à nous retourner dûment complété et signé, accompagné :

- du mode règlement Chèque, Bon de commande, (à l'ordre de l'C.D.F. 33- U.S.G.R.D.),
 Autres (Pole Emploi, OPCO, CPF,...)
- d'un montant de 750€

RESERVE AU C.D.F.33 DE LA F.N.M.N.S.- U.S.G.R.D.

Dossier reçu le : _____

Nom de la Banque _____

N° _____

Bon de commande N° _____

Autre Réf. _____

PHOTOCOPIES :

- Diplôme P.I.C.F. PAE F PSC SST
 Formation Continue Formateur PSC Date _____
 Attestation bases en prévention

A _____
le _____

NOM ET SIGNATURE

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR _____
(en cas de prise en charge)

NUMERO DE SIRET _____ CODE APE _____

ADRESSE DE FACTURATION _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ FAX _____

E-MAIL _____
(merci de remplir le champ lisiblement)

DOSSIER SUIVI PAR _____

Le soussigné s'engage à régler la formation au « **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.- U.S.G.R.D.** » souscrite au bénéfice de :

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE

POUR UN MONTANT DE **750 € (quatre cent euros)**,

Le **titre de paiement** doit être libellé à l'ordre du « **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** ».

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme financeur (O.P.C.A. ou autre) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

NOM DE L'ORGANISME FINANCEUR _____

NUMERO DE SIRET _____

ADRESSE DE FACTURATION DE L'ORGANISME FINANCEUR _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

DOSSIER SUIVI PAR _____

À l'égard du **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.**, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamée au réel débiteur.

A _____, le _____

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

L'EMPLOYEUR - CACHET ET SIGNATURE



NIVEAU D'ETUDES :

.....

DIPLÔMES SCOLAIRES OBTENUS :

.....

PROFESSION ACTUELLE :

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

.....

NIVEAU SECOURISME ACQUIS :

Quelle est votre attente par rapport à cette formation ?

.....

A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS :

Je, soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la formation choisie. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé.

Fait à : le **SIGNATURE :**

Je cède / Je ne cède pas (*raier la mention inutile*) mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et ce à titre gracieux. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association CDF 33.

Fait à : le **SIGNATURE :**

REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (R.G.P.D.)

Le règlement européen a renforcé les droits des personnes et les responsabilités des responsables de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le pôle administratif du CD 33 – USGRD sis au 138 route de Léognan -33140- VILLENAVE D'ORNON.

Le traitement a pour objet :

- Le positionnement du stagiaire (tests de prérequis, ...)
- L'inscription du stagiaire à l'une de nos formations,
- La fusion des documents administratifs et pédagogiques du stagiaire en lien avec la formation suivie,
- La création et l'envoi du certificat ou attestation ou diplôme en fin de formation du stagiaire,
- Le suivi de votre parcours de formation.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires du CDF 33 – USGRD car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation, aux certificats, attestations et diplômes éventuellement demandés auprès des entités certificatrices, selon la réglementation. Les catégories de données traitées sont les données d'identité personnelles et professionnelles du stagiaire et de sa structure. Les personnes concernées par ce traitement sont le stagiaire ainsi que les responsables administratifs et financiers de l'organisme demandeur.

Le recueil des données est **obligatoire** et **règlementaire** dans le cadre de l'inscription aux formations dispensées par le CDF 33 – USGRD. En cas de non fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation.

Ce traitement ne prévoit pas une décision automatisée et ne fait pas l'objet d'un transfert hors UE. Le destinataire des données est le secrétariat du CDF 33 – USGRD via un logiciel de traitement des données en règle face aux obligations du RGPD.

Les données sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations des organismes de formation. Vous pouvez demander et accéder à une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la Protection des Données du CDF 33 – USGRD (secrétariat).

Je, soussigné(e), Mme/M. [REDACTED] atteste avoir pris connaissance des mentions d'information ci-dessus et accepte que le CDF 33 – USGRD collecte et utilise des données renseignées dans ce formulaire.

Fait à Villenave d'Ornon, le [REDACTED]

Le secrétaire

(Nom, prénom et signature)



C.D.F.33 - U.S.G.R.D.
23 rue de la Paix
33140 Villenave d'Ornon
06.16.11.75.93 - 06.20.26.51.21
usgrd.asso@gmail.com
www.centreformationaquitaine-fmns.fr
SIRET : 51966418900013 - APE : 9499Z
N° d'affiliation F.N.M.N.S. D-33-01

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE 1 : OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Centre Départemental de Formation de la Gironde de la FNMNS – USGRD et de son client dans la cadre de la vente des formations dispensées par le CDF.

Formations initiales et continues : GQS/PSC 1/PSE1/PSE2/PIC F/PAE F PSC/PAE F PS/ BNSSA/ SSA / FORMATIONS INCENDIES/SST/Formateur SST/GESTION DES CONFLITS.

Toute prestation accomplie par le CDF 33 de la FNMNS implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE 2 : PRIX

Les prix des différentes formations sont ceux en vigueur au jour de l'édition du devis ou de la commande. Ils sont libellés en euros. Le CDF n'étant pas assujéti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé.

Le CDF 33 de la FNMNS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois il s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou du devis.

CLAUSE 3 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristourne que le CDF 33 de la FNMNS serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge du client de certaines prestations.

CLAUSE 4 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

CLAUSE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des prestations s'effectue

- Soit par chèque
- Soit par virement bancaire
- Soit par espèces



CLAUSE 6 : RETARD DE PAIEMENT

Toute formation effectuée doit être réglée en totalité avant la remise des attestations certificats de compétence ou diplômes en fonction de la formation suivie. En cas de non-paiement aucun documents validant la formation ne sera remis au stagiaire.

CLAUSE 7 : FORCE MAJEURE

La responsabilité du CDF 33 de la FNMNS ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution d'une formation ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

CLAUSE 8 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Fait à VILLENAVE D'ORNON, le/...../.....

Nom, prénom et signature du client précédée de
la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

Le représentant légal du CDF 33 FNMNS
Frédéric SALLAN, Président du CDF 33

C.D.F.33 - U.S.G.R.D.
23 rue de la Paix
33140 Villenave d'Ornon
06.16.11.75.93 / 05.20.26.51.21
usgard.asso@gmail.com
www.centreformationaquitaine-fmns.fr
SIRET : 51966418900015 - APE : 9499Z
N° d'affiliation F.N.M.N.S. D-33-01